



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E58090

VALABLE JUSQU'AU 17/11/2023

ÉDITÉ LE 30/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/02/1991

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/12/2004
40 000

Raison sociale : KLEIN SAS

26 RUE PROFESSEUR LOUIS NEEL
21600 LONGVIC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 381209113

Siret : 381 209 113 00038

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4028133-001

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 30880184C-2002

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 30880184C-2002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Téléphone : 03 80 68 23 40

Fax : 03 80 63 71 30

Portable :

Site Internet : <https://sas-klein.fr/>

E-mail : sas-klein@sas-klein.fr

Responsabilité légale :
BONNEFOY CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 30

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	05/12/2019
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	21/06/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	05/12/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	12/09/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	05/10/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	05/10/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	12/09/2022
o Ventilation mécanique	12/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE DIJON
BATIMENT LE MAJOR
170 AVENUE JEAN JAURES
21000 DIJON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.